



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mardi 6 mai 2025

Autonomie : accompagner les personnes âgées et personnes en situation de handicap en proximité

Le sens du service public de proximité meurthe-et-mosellan mis en lumière. Au lendemain du lancement officiel de la généralisation du service public départemental de l'autonomie dont la Meurthe-et-Moselle est un territoire préfigurateur, Chaynesse Khirouni et Catherine Boursier, Présidente et Première vice-présidente du Département de Meurthe-et-Moselle, ont accueilli vendredi 25 avril 2025 le Directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Maëlig Le Bayon, pour un tour d'horizon des enjeux de cette politique et des initiatives départementales déployées sur ce champ d'action.

La dynamique engagée par la Département sur la préfiguration du service public départemental de l'autonomie était au cœur de cette visite qui a fait étape au l'Hôtel du Département comme à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Une présentation d'actions initiées par les partenaires du Département dans le champ de l'aide à domicile, au titre de la « dotation qualité » notamment, était au programme, ainsi que le déploiement de l'habitat inclusif en Meurthe-et-Moselle via l'aide à la vie partagée pour laquelle le département a été précurseur.

Zoom sur le service public départemental de l'autonomie

Placé par la loi sous le pilotage des Départements, le service public départemental de l'autonomie (SPDA) est la traduction la plus tangible du « chef de filât » de la collectivité départementale en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Au cours du lancement officiel de la généralisation de la démarche par la Ministre en charge, Catherine Boursier, première vice-présidente, a présenté sa forte dimension d'animation partenariale. *« L'enthousiasme et l'investissement des partenaires associés par nos soins a dépassé nos espérances, ce qui est vraisemblablement révélateur d'une attente et d'un sentiment récurrent d'impuissance face à la détresse de certaines personnes âgées ou en situation de*

handicap ». Pour compléter l'accueil dans les six territoires du département, des points d'accueil autonomie de proximité sont envisagés dès 2025, ainsi que la constitution d'un groupe d'usagers qui aura pour rôle de tester, corriger, valider les différentes étapes de construction de ce service public de proximité.

« Notre organisation territorialisée constituée d'un réseau d'experts, présents en proximité des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et des habitants, représente un atout singulier sur lequel nous nous appuyons dans le déploiement et le maillage de ce service, souligne la Vice-Présidente. La bonne coordination de cette communauté d'intervenants autour de l'utilisateur nous permettra d'atteindre le principe que nous nous fixons du « dites-le nous une fois » pour simplifier les parcours des personnes les plus vulnérables que nous accompagnons ». Pour atteindre ces objectifs, la collectivité mise notamment sur l'outillage des communes rurales et la formation.

Le Département de Meurthe-et-Moselle compte parmi les 18 territoires préfigurateurs du SPDA en France, et le seul du Grand Est.